



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL  
DU MARDI 27 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de novembre à vingt heures trente, les membres du bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ecoles du Riouvel dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie de Dunière sur Eyrieux, sous la présidence de Madame Sandrine ROZMANOWSKI,

*Date de convocation : 23.10.2018*

PRÉSENTS ou REPRESENTÉS : A.VALETTE, P.DÉBOUCHAUD, J.CANOSI, I.ICARD, S.ROZMANOWSKI, C.AYMARD,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : I.ICARD

1. Approbation du Procès Verbal du dernier Conseil

Le procès-verbal du dernier Conseil Syndical a été transmis à chacun des membres du conseil pour lecture et avis. Aucune autre observation n'étant faite, il est procédé au vote en Conseil Syndical :

VOTE :            POUR : 6    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

2. Délibération portant création du grade d'ATSEM 1<sup>er</sup> classe

La Présidente rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Syndical joint en annexe,

Considérant l'ancienneté du personnel au poste d'Agent spécialisé des Ecoles Maternelles de 2<sup>nd</sup> Classe, à la date du 1<sup>er</sup> avril 2018,

Considérant la demande du Centre de Gestion de l'Ardèche,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1<sup>e</sup> Classe,



SIVU DES ÉCOLES DU RIOUVEL

**La Présidente propose à l'assemblée,**

- **la création d'un** emploi d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles de 1<sup>e</sup> Classe permanent à temps non complet à raison de 30 heures hebdomadaires annualisées.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 27 novembre 2018,

Filière : Médico-social

Cadre d'emploi : ATSEM,

Grade : 1<sup>er</sup> classe :                   - ancien effectif 0  
  - nouvel effectif 1

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

**VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

**3. Délibération portant sur les risques « Prévoyance – Garantie Maintien de salaire »**

Les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l'aide à la protection sociale complémentaire des agents,

La convention de participation en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le conseil d'administration du CDG 07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre 2018, de lancer une nouvelle mise en concurrence **courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020**, afin de sélectionner un nouvel opérateur.

Cette procédure a pour objectif de permettre :

- à tout employeur public territorial du département de l'Ardèche affilié au CDG07 d'adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
- à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d'accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1er janvier 2019.

La Prévoyance précise qu'afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l'adhésion au service reste libre à l'issue de la consultation.



SIVU DES ÉCOLES DU RIOUVEL

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du CDG07 en date du 24 octobre 2018 approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance;

Considérant l'intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s'associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- donne mandat au CDG07 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la conclusion d'une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance,

La Commune prend acte que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le CDG07 pour lui permettre de décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

**Durée du contrat** : 6 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020, renouvelable un an.

**VOTE : POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

4. Questions diverses

Ont été évoqués les points suivants :

- Le conseil d'école du 06 novembre 2018,
- La formation du personnel d'octobre 2018,
- Le personnel en place,
- La prise en charge des enfants de l'école St Joseph à la Garderie,